

PROJET DE CONTRIBUTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COSAC, mai 17, 2001.

Le développement futur de l'Union européenne

1. La COSAC exprime son vif soutien au processus d'élargissement de l'UE et elle invite les gouvernements des États membres à prendre les mesures voulues pour que le processus de ratification du Traité de Nice soit achevé au début de 2002.
2. La COSAC insiste sur le rôle des Parlements dans le débat sur le développement futur de l'Union européenne. Les Parlements nationaux sont proches de leurs électeurs, et ils peuvent ainsi constituer une passerelle entre les citoyens et le débat au niveau européen. De même que le Parlement européen, les Parlements nationaux devraient donc favoriser, de manière active et continue, un dialogue public portant sur le futur de l'UE. La COSAC insiste sur la nécessité d'inclure dans ce débat les Parlements des pays candidats. Un objet important de ce débat est d'assurer le bon fonctionnement de l'Union.
3. La COSAC fournit elle-même une enceinte adéquate pour ce débat. La COSAC est reconnue par le Traité et elle est habilitée à transmettre les contributions aux institutions de l'UE. À l'avenir également la COSAC se réunira lors de chaque présidence et la continuité sera assurée par des structures réelles déjà mises en place pour la COSAC et pour une Troïka. En même temps la Présidence tournante de la COSAC facilite l'éclairage des différents aspects. La COSAC a le mérite de regrouper les Parlements nationaux des États membres et des pays candidats, ainsi que le Parlement européen. La grandeur des délégations à la COSAC permet de représenter la diversité des vues politiques propre à chaque pays. La régularité des réunions de la COSAC a permis le développement de réseaux personnels intenses entre les membres participants. Chaque participant peut ainsi alimenter son débat national d'idées puisées dans les débats tenus à la COSAC.
4. La COSAC déclare ainsi son intention tout à la fois de suivre activement ce débat et d'y participer. La COSAC entend porter le développement futur de l'Union à l'ordre du jour de ses réunions se tenant jusqu'à la prochaine CIG. Un Groupe de travail de la COSAC, mis en place sous la Présidence suédoise, a examiné le rôle des Parlements nationaux et de l'Union européenne. La COSAC a décidé que le Groupe de travail poursuivra ses travaux et étudiera les sujets mentionnés dans la Déclaration de Nice.
5. Une Convention a servi d'enceinte pour l'élaboration de la Charte des Droits fondamentaux. Les expériences acquises à l'occasion de ces travaux devraient être prises en compte, lorsque l'Union européenne abordera une phase plus structurale du débat sur son avenir. Au titre des préparations de la CIG en 2004, pourrait être convoquée une conférence reposant sur ce modèle afin d'élaborer des propositions sur la réforme de l'UE. Concernant la composition et les méthodes de travail d'un

tel organe, la COSAC souligne la nécessité de conférer aux Parlements nationaux un rôle puissant dès les phases initiales. Les États membres sont malgré tout les parties contractantes aux Traités et leurs Parlements nationaux sont responsables de la ratification future des amendements aux Traités.

Le Protocole sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne

6. La COSAC rappelle les dispositions du Protocole portant sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne, que le contrôle par les Parlements nationaux, pris individuellement, de leur gouvernement en rapport avec les activités de l'Union relève de la compétence de l'organisation constitutionnelle particulière et des pratiques propres à chaque État membre. Ceci signifie que l'UE devrait fonctionner de manière à permettre que chaque Parlement national puisse traiter les dossiers de l'UE de la façon décidée par lui-même. Le traitement des affaires à l'échelon de l'UE devrait aménager suffisamment de temps et d'espace pour permettre le contrôle des Parlements à l'échelon national.
7. La COSAC tire la conclusion que le Protocole sur le rôle des Parlements nationaux n'a pas été pleinement mis en œuvre, vu que certains Parlements affirment ne pas recevoir les documents dans les délais prescrits. La COSAC recommande aux institutions de s'assurer que le Protocole, qui fait partie intégrante des Traités, soit respecté. La COSAC note que le Protocole ne précise pas explicitement *qui* doit transmettre les documents de consultation de la Commission (livres verts, livres blancs et communications) « rapidement aux parlements nationaux des États membres ». La COSAC demande que le Conseil des ministres et la Commission précisent le partage des responsabilités. La COSAC réaffirme également sa déclaration, faite à sa réunion de Versailles, portant sur la modification du Protocole en vue d'assurer que les Parlements nationaux disposent de suffisamment de temps pour contrôler les affaires européennes.

Le nouvel objectif stratégique de l'Union européenne

8. La COSAC se réjouit, dans l'esprit du Conseil européen de Lisbonne, de l'acceptation par le Conseil européen de Stockholm des recommandations élaborées aux réunions de la COSAC à Lisbonne et à Versailles, portant sur le nouvel objectif stratégique de l'Union, selon lequel son économie de société cognitive deviendra la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable de croissance économique durable pour offrir des emplois plus nombreux et meilleurs et pour fournir une cohésion sociale plus grande. La COSAC note l'impulsion donnée à ce processus par la Présidence suédoise de l'UE.

Le suivi de cette Contribution

9. La COSAC recommande aux institutions de prendre en considération la présente Contribution. La COSAC se réjouit de prendre connaissance du rapport sur l'avenir de l'Union européenne qui, selon la Déclaration de Nice sur l'avenir de l'Union, sera présenté au Conseil européen de Göteborg en juin 2001, et elle s'attend à ce que ce rapport tienne compte de cette Contribution. La COSAC note également que le thème principal de la réunion, à Stockholm en septembre 2001, de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE portera sur le rôle des Parlements nationaux dans la structure européenne.